

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 08 décembre 2022**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 01/12/2022

Délibération N° D-2022-0812-02

Membres présents : 36 membres

Mesdames ROHFRIETSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu, NORTH Alain.

Membres absents excusés : 1 membre

Madame Christine BLANCHAIS

Objet : Retrait de la délibération relative à l'institution du reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement

M le Président rappelle qu'à l'occasion du Conseil communautaire du 19 novembre dernier, les membres du conseil ont institué le reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement, tel que cela avait été rendu obligatoire par la Loi de Finances pour 2022.

Il explique que dans l'intervalle, un amendement de la Loi de Finances rectificative adoptée en Commission mixte paritaire le 22 novembre 2022, est venu annuler cette obligation. Compte tenu de ce revirement législatif, le Président propose aux membres du Conseil communautaire de retirer la délibération du 19 novembre 2022 qui instituait un reversement de 10 % de la taxe d'aménagement des communes membres à l'EPCI.

Après délibération, le Conseil communautaire **décide de retirer** la délibération du 19 novembre 2022 instituant le reversement obligatoire de la part communale de la taxe d'aménagement.

Fait à Truchtersheim, le 09 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL